

**A la Municipalité de Lausanne**

## **Interpellation : Véhicule de service, qui paie quoi ?**

### Développement :

Au vu des déclarations faites dans la presse par le Commandant de la police de Lausanne au sujet de son domicile et des questions générales que peut se poser la population lausannoise, attachée à sa ville et payant ses impôts dans la Commune, bon nombre d'interrogations circulent dans l'environnement politique.

En effet, nul n'est censé ignorer que tant le commandant des pompiers que le commandant de la police disposent d'un véhicule de service qui leur est attribué.

Dans un but de clareté, nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes.

### Questions à la Municipalité :

1. Est-il exact que le commandant de la police a changé de véhicule de service peu après sa prise de fonction ? Si oui, peut-on en connaître la raison et qui a avalisé cette dépense ?
2. Les bénéficiaires d'un véhicule de service participent-ils aux frais que celui-ci nécessite, si oui, à quelle hauteur ?
3. Existe-t-il des directives sur l'usage, à titre privé, de véhicules de services ? Si oui, où sont-elles disponibles ?
4. Au vu de son déménagement annoncé en Valais, est-ce que le commandant de la police participe aux frais occasionnés par ses déplacements à son domicile ?

Lausanne, le 11 septembre 2012

Pierre Oberson  
Conseiller communal

